

AVIS de la Banque centrale du Luxembourg

sur les PROJETS DE LOI
concernant

**LE BUDGET DES RECETTES ET DES DÉPENSES DE L'ÉTAT
POUR L'EXERCICE 2019**

et

**LA PROGRAMMATION FINANCIÈRE PLURIANNUELLE
POUR LA PÉRIODE 2018-2022**



BANQUE CENTRALE DU LUXEMBOURG

EUROSYSTÈME



Toute communication ou suggestion peut être adressée à la

Banque centrale du Luxembourg
Section Communication
2, boulevard Royal
L-2983 Luxembourg
Télécopie : (+352) 4774-4910
e-mail : info@bcl.lu

Luxembourg, le 8 avril 2019

SOMMAIRE¹

1 LE CONTEXTE MACROÉCONOMIQUE AU LUXEMBOURG ET DANS LA ZONE EURO

1.	Le contexte macroéconomique depuis la crise financière	8
1.1.	La croissance économique	8
1.2.	Le revenu national brut	13
1.3.	Le revenu disponible brut des ménages	15
1.4.	La balance courante	16
1.5.	Le chômage et l'emploi	21
1.6.	Les coûts salariaux unitaires et le coût salarial moyen	29
1.7.	L'inflation	31
2.	Les perspectives de croissance à court terme	34
2.1.	La zone euro	34
2.2.	Le Luxembourg	35
3.	Les finances publiques	40
3.1.	La politique budgétaire au cours des années récentes	40
3.2.	La situation budgétaire : estimations pour l'administration centrale en 2018	43

2 LES GRANDES LIGNES DU PROJET DE BUDGET 2019

1.	Rapprochement entre la comptabilisation suivant les règles du SEC2010 et la loi sur la comptabilité de l'État de 1999	48
2.	La présentation globale du projet de budget 2019	50
3.	L'analyse détaillée des recettes	54
3.1.	Impôt sur le revenu des personnes physiques	55
3.2.	Impôt sur le revenu des sociétés	59
3.3.	Droits de douanes et accises	71
3.4.	Taxe d'abonnement	74
3.5.	TVA	77
3.6.	Les recettes en provenance des participations de l'État	79
4.	L'analyse détaillée des dépenses	81
4.1.	Les dépenses directes	81
4.2.	Les dépenses fiscales	88

1 Cet avis de la BCL ne contient pas et ne doit pas être interprété comme contenant des informations en rapport à la politique monétaire et en particulier avec des décisions du Conseil des gouverneurs de la BCE.

3 LA PROGRAMMATION PLURIANNUELLE

1. Le volet macroéconomique	94
2. Le volet finances publiques	97
2.1. Les engagements nationaux	100
2.2. Les engagements européens	101

4 LA TRÉSORERIE DE L'ÉTAT ET LE FONDS DE LA DETTE

1. La Trésorerie de l'État	106
2. Le Fonds de la dette	108

5 LES ADMINISTRATIONS LOCALES **112**

6 ANALYSE DES RISQUES ET SOUTENABILITÉ À LONG TERME DES FINANCES PUBLIQUES LUXEMBOURGEOISES

1. Analyse des risques	120
2. Soutenabilité à long terme des finances publiques	122
2.1. Approche comptable (PENÉLOPE)	122
2.2. Modèle d'équilibre général (LOLA3)	124
2.3. Scénario de référence	125
2.4. Résultats	127
2.5. Analyses additionnelles	128
2.6. Cotisations d'assurance pensions et soutenabilité à moyen terme	130
2.7. Conclusion	132

7 ÉLÉMENTS ADDITIONNELS

1. Les ménages : leur revenu disponible et leurs relations avec l'État	136
1.1. La séquence des comptes des secteurs	137
1.2. Le revenu disponible brut des ménages : considérations méthodologiques	138
1.3. Le revenu disponible brut ajusté des ménages : données récentes (2016)	141
1.4. Les relations entre l'État et les ménages – redistribution des revenus primaires par l'État	142
1.5. Les transferts de l'État vers les ménages et les prélèvements obligatoires sur les revenus des ménages : importance pour les agrégats des administrations publiques	144
1.6. L'évolution du RDB ajusté des ménages au cours des années récentes	145
1.7. Le revenu disponible et le pouvoir d'achat moyen	148
1.8. Le pouvoir d'achat moyen et le marché du travail	149
1.9. Le lien entre le RDB des ménages et le solde public : les mesures budgétaires et la croissance économique	151
1.10. Mesures fiscales et budgétaires de 2017	155
1.11. Approche prospective et conclusion	156

2.	La fiscalité environnementale	158
2.1.	Introduction	158
2.2.	Définitions et méthodologie	159
2.3.	Présentation des données pour le Luxembourg	160
2.4.	Composition des recettes en 2017	160
2.5.	Comparaison européenne	165
2.6.	Objectifs « Europe 2020 » et recommandations de l'UE	169
2.7.	Conclusion	172
3.	Les droits d'enregistrement	173
4.	Le niveau de l'OMT pour la période 2020-2022	177
4.1.	L'objectif à moyen terme (OMT)	177
4.2.	Fixation de l'OMT	178
4.3.	Calcul de l'OMT minimal par la Commission européenne et fixation de l'OMT par le gouvernement	178
4.4.	Calcul de l'OMT minimal du Luxembourg	180
4.5.	Commentaires sur le niveau de l'OMT du Luxembourg pour la période 2020-2022	182
5.	Les changements dans la gouvernance européenne en matière de finances publiques depuis 2013	183
5.1.	Les initiatives prises au niveau européen depuis 2013	184
5.2.	Autres propositions de réformes des règles budgétaires européennes	189
6.	Les projections à long terme en matière de dépenses de santé	196
7.	La réconciliation entre la dette de l'État central et la dette Maastricht	202

LISTE DES ENCADRÉS DE L'AVIS DE LA BANQUE CENTRALE DU LUXEMBOURG 2019

1 LE CONTEXTE MACROÉCONOMIQUE AU LUXEMBOURG ET DANS LA ZONE EURO

Encadré 1 :

Le salaire social minimum	26
---------------------------	----

Pour pouvoir mener à bien ses missions en matière d'analyse des finances publiques, la BCL doit bénéficier d'un accès continu à l'ensemble des statistiques de finances publiques.

Dans ce contexte, la BCL a engagé depuis plusieurs années des discussions avec le ministère des Finances en vue d'améliorer la transmission de données. A ce stade, la BCL se félicite que la mise à disposition de données par le ministère relatives à certaines recettes lui permette désormais de mieux réaliser ses analyses. La BCL constate que certaines lacunes persistent et souhaiterait les voir disparaître dans un avenir proche. Par contre, sur le versant des dépenses, la BCL regrette qu'aucun accès aux données, au-delà de celles incluses dans la documentation budgétaire, ne lui ait été accordé jusqu'à présent. Ces données sont pourtant nécessaires pour réaliser une analyse approfondie. Enfin, les démarches entreprises n'ont pas encore pu se concrétiser dans un « Memorandum of understanding » entre le ministère des Finances et la BCL.